

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/439 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/130</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 81

Votants : 86 (dont 5 pouvoirs)

POUR : 86 (100 %)

CONTRE : 0 (0 %)

ABSTENTION : 0 (0 %)

Le vingt décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 11/12/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BEGNY Agnès, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MENDES Michel, MOUTON Francis, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Mmes PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et MM CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, PIC Jean-Yves donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE Jean-Pierre, RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

OBJET : LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE GAZ

Vu les statuts de la 2C2A notamment « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »

Vu la délibération n°DC201773 du Conseil Communautaire définissant l'intérêt communautaire notamment au niveau de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire » ;

Considérant qu'au sein du parc locatif géré par la collectivité, 17 logements sont équipés par le fournisseur Antargaz, représentant 15 cuves ;

Considérant les difficultés rencontrées avec ce fournisseur de gaz : Communication difficile avec leur plateforme pour remplir les cuves ; Impossibilité d'obtenir des informations fiables ; tarifs non compétitifs (2443€ TTC la tonne) ; impossibilité pour les locataires de mettre en place un échéancier pour le règlement des factures ; Cautionnement solidaire de la 2C2A sur les impayés gaz engendrant des charges importantes ;

Considérant l'offre négociée avec Antargaz et la proposition commerciale de Primagaz ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Travaux Urbanisme lors de sa séance du 6 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le Président à signer la proposition commerciale de PRIMAGAZ avant le 31/12/2017 dans les conditions suivantes : 830€ TTC la tonne pendant 1 an puis renégociation annuelle durant les 4 années restantes en fonction d'indices (+ abonnement: 144€/an)
- PREND ACTE que chaque conseil municipal concerné devra délibérer sur la contractualisation avec PRIMAGAZ
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir



Par déléation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD